

### LE TRI CHEZ VOUS

#### VOS DÉCHETS RECYCLABLES

**DANS VOTRE CONTENEUR JAUNE (EN VRAC)**

UNE RÈGLE SIMPLE :  
JETEZ-Y VOS  
EMBALLAGES VIDES !

Tous les 15 jours selon le calendrier ci-contre. La levée n'est pas prise en compte dans la TEOMi\*.



Flashez ce code pour intégrer le calendrier sur l'agenda de votre smartphone et être alerté(e) la veille de chaque jour de collecte.

JANVIER	03	17	31
FÉVRIER	14	28	
MARS	13	27	
AVRIL	10	24	
MAI	04	08	22
JUIN	05	19	
JUILLET	03	17	31
AOÛT	14	28	
SEPTEMBRE	11	25	
OCTOBRE	09	23	
NOVEMBRE	06	20	
DÉCEMBRE	04	18	21 28

**Vert** : Rattrapages TRI + OM du 01/01/2025

**Rouge** : Rattrapages OM des 01/05 et 25/12

#### VOS DÉCHETS MÉNAGERS

**DANS VOTRE CONTENEUR GRIS (DANS DES SACS)**

Le collecteur passe chaque semaine. Ne sortez votre conteneur que lorsqu'il est plein car chaque levée compte dans la TEOMi\*.

\*TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

**DANS VOTRE COMPOSTEUR**

Les déchets de fruits et légumes vont dans le composteur

### LE TRI EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

#### CONTENANTS EN VERRE



#### JOURNAUX & PAPIERS



#### VÊTEMENTS

Vêtements & linges propres et secs ainsi que des chaussures liées par paire. Le tout dans des sacs de 30 litres maximum.

Ne déposez pas d'articles humides ni souillés. N'oubliez pas qu'avant de les jeter, il est possible de leur donner une seconde chance : vente sur des sites ou lieux spécialisés seconde main, don à des proches ou à des associations, réutilisation en chiffon...

Tous vos points d'apport volontaire disponibles sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport?>



### LE TRI EN DÉCHÈTERIE

Déposez en déchèteries les autres types de déchets. Voici la liste des déchets autorisés :

- Cartons
- Déchets verts
- Bois
- Cartouches d'encre
- Électroménagers
- Gravats
- Jouets
- Lampes et néons
- Ferrailles
- Piles et batteries
- Huiles
- Vêtements
- Peinture/radiographies/solvants
- Ameublement/literie
- Articles de bricolage & de jardin
- Articles de sport et de loisirs

### NOS PARTENAIRES DONNENT UNE SECONDE VIE À VOS DÉCHETS



**Corepile** COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE ! Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans un des 30 000 points de collecte Corepile. Trouvez le plus proche ici [[www.jerecyclamespiles.com](http://www.jerecyclamespiles.com)]  
RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE ! Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



**EcoDDS** a pour mission d'encourager au tri, de contribuer à la collecte et au traitement des déchets chimiques des particuliers.

